



Paris, le 9 avril 2020

Aux Art-thérapeutes,

La situation sanitaire nous demande une adaptation régulière afin de maintenir autant que possible les séances d'art-thérapie tant pour les patients soignés en établissements psychiatriques, en Foyers d'Accueil Médicalisé et les résidents en EHPAD que pour les personnes confinées à domicile en visioconsultation (en veillant à la confidentialité via un logiciel sécurisé comme Jitsi). Le climat anxiogène et l'isolement socio-affectif lié au confinement entraînent une augmentation des décompensations et du syndrome de glissement.

Aider est au cœur de notre démarche, d'autant plus actuellement.

Cependant, nous voulons attirer votre attention sur l'importance de ne pas travailler gratuitement même dans ce contexte de crise causée par le Covid-19. En effet, de nombreux collègues ont été remerciés au début de l'épidémie car ils intervenaient en institution en tant que vacataires ou auto-entrepreneurs. Il est donc primordial de ne pas dévaluer la profession d'art-thérapeute qui exige une formation approfondie : nous ne pouvons être remplacés par des personnes bénévoles et/ou non formées. N'oublions pas la valeur de notre travail dont les actes méritent une rémunération.

De plus, s'il vous est impossible de vous rendre sur votre lieu d'exercice, soyez vigilants quant à l'éventuelle utilisation de votre matériel et à la poursuite des séances d'art-thérapie par d'autres soignants au nom de la continuité des soins... L'art-thérapeute c'est vous, et si vous n'êtes pas là, la question de faire perdurer un dispositif « dégradé » en votre absence se pose fortement.

Si vous sentez un malaise vis-à-vis de telles situations, cela peut être le moment de réajuster vos propositions, voire de repenser le cadre de vos séances et de préparer l'après-confinement.

Confraternellement,

Le Conseil d'administration de la FFAT

Si vous avez des questions cliniques, administratives ou financières : contact@ffat-federation.org

- Ne restez pas seul.e face à la crise -